

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2662

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Rue Emile Zola - Aménagement des espaces extérieurs propriété d'Alliade habitat - Convention de mandat - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011

Délibération n° 2011-2662

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Saint Fons
objet :	Rue Emile Zola - Aménagement des espaces extérieurs propriété d'Alliade habitat - Convention de mandat - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 20 octobre 2003, le Conseil de communauté a confié à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, par voie de convention de mandat signée le 13 août 2004, la réalisation de travaux d'aménagement des espaces extérieurs propriété d'Alliade habitat de la rue Emile Zola à Saint Fons dans le cadre du projet de rénovation urbaine de l'Arsenal. Par délibérations du Conseil de communauté des 23 janvier et 13 novembre 2006, les tranches conditionnelles n° 1 et 2 du projet ont été approuvées.

Après avenant approuvé par décision du Bureau du 1er avril 2008, le mandat de travaux s'élevait à 4 630 545,42 € HT, soit 5 538 132,27 € TTC se décomposant comme suit :

- 4 403 936,00 € HT, soit 5 267 107,40 € TTC au titre des travaux,
- 226 609,42 € HT, soit 271 024,87 € TTC au titre de la rémunération du mandataire.

Les bilans de clôture du 29 décembre 2009 portant sur la tranche ferme et du 27 mai 2010 portant sur les tranches conditionnelles n° 1 et 2 présentés par l'OPH du Rhône, dûment visés par monsieur le Commissaire aux comptes, fixent le montant total des dépenses à 5 224 764,92 € TTC, y compris la rémunération du mandataire pour un montant de 252 877,51 € TTC.

Le bilan global de l'opération pour la Communauté urbaine de Lyon fait apparaître :

	Tranche ferme (en € TTC)	Tranche conditionnelle n° 1 (en € TTC)	Tranche conditionnelle n° 2 (en € TTC)	Total (en € TTC)
Mandat	1 385 596,88	1 756 201,84	2 082 966,20	5 224 764,92
<i>dont travaux</i>	<i>1 315 155,92</i>	<i>1 668 321,57</i>	<i>1 988 409,92</i>	<i>4 971 887,41</i>
<i>dont rémunération</i>	<i>70 440,96</i>	<i>87 880,27</i>	<i>94 556,28</i>	<i>252 877,51</i>
<i>dont rémunération au titre du quitus</i>	<i>3 681,00</i>	<i>4 522,63</i>	<i>4 859,59</i>	<i>13 063,22</i>
<i>dont rémunération déjà versée</i>	<i>66 759,96</i>	<i>83 357,64</i>	<i>8 696,69</i>	<i>239 814,29</i>

Il est proposé au Conseil de communauté de donner quitus à l'OPH du Rhône de sa mission de mandataire et de solder cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve les bilan de clôture définitifs arrêtés le 29 décembre 2009 pour la tranche ferme et le 27 mai 2010 pour les tranches conditionnelles n° 1 et 2 présenté par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône pour l'opération d'aménagement des espaces extérieurs propriété d'Alliade habitat de la rue Emile Zola à Saint Fons, pour un montant de 5 224 764,92 € TTC, dont 252 877,51 € TTC au titre de la rémunération du mandataire.

2° - Donne quitus à l'OPH du Rhône de sa mission de mandataire.

3° - Autorise monsieur le Président à verser le solde de la rémunération de l'OPH du Rhône pour un montant de 13 063,22 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 231 510 - fonction 824 - opération n° 0057.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.